



GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 28 août 2015

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Le Conseil Municipal approuve l'engagement de la ville de Griesheim-près-Molsheim dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DU PARVIS DE L'EGLISE ET AMENAGEMENTS DE L'ECOLE ET DE SES ABORDS : AVENANT LOT 1 DEMOLITION – GROS ŒUVRE – INSTALLATION DE CHANTIER

Le Conseil Municipal prend acte de l'avenant d'un montant de 3 810,07 € TTC.

INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'ENCONTRE DE L'ELECTRICITE DE STRASBOURG RESEAUX

Le Conseil Municipal décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ainsi que la redevance d'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Le Conseil Municipal décide de fixer au taux maximum ces redevances et charge Monsieur le Maire de recouvrer ces redevances.

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE A LA VOIRIE ET A L'AMENAGEMENT (ATVA) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal décide de souscrire à la convention ATVA avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

CONVENTION PORTANT MUTUALISATION DE SERVICES AVEC EQUIPEMENTS AVEC LA CCCR

Le Conseil Municipal valide la convention avec la CCCR de mise à disposition de moyens humains et techniques de la commune pour la tonte des abords de la piste cyclable intercommunale Rosheim – Griesheim.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal valide la convention de mise à disposition de la parcelle de terrain situé à l'arrière de l'arrière de la parcelle cadastrée section AC n° 50, au profit de M. LAUER qui souhaite y aménager un jardin potager.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	Parcelle	Contenance
AB	69	491 m ²
AB	34	320 m ²

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE REMUNERE A L'ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire de service rémunéré des postes suivants à compter du 01/09/2015 :

POSTE	ANCIEN COEFFICIENT	NOUVEAU COEFFICIENT
ATSEM 1 ^{ère} classe	22,62/35èmes	22,39/35èmes
Adjoint technique	17/35èmes	16,72/35èmes
Adjoint technique	27/35èmes	26,53/35èmes
ATSEM 1 ^{ère} classe	15,42/35èmes	15,37/35èmes

Le Maire,
Christophe FRIEDRICH

